










































TABLEAUX SYNTHÈSES

VILLE	NIVEAU D'ACCESSIBILITÉ	AGENT OU TERMINUS	PRINCIPALE(S) PROBLÉMATIQUE(S)
AMOS		Terminus Amos Inc. 132, 10 ^e Avenue Ouest	Entrée en pente raide Toilettes - porte de moins de 71 cm
AMQUI		Dépanneur Chez Laurie 219-1, St-Benoît, route 132	Toilettes – accès difficile car pente raide, zone de transfert insuffisante, dégagement insuffisant au lavabo
CARLETON		Restaurant Le Héron 561, boul. Perron	Entrée – palier espace restreint Toilettes – Porte entre 71-76 cm, espace restreint
CHANDLER		Couche-Tard Irving Chandler 519, René-Lévesque Ouest	Entrée – seuil de plus de 2,5 cm et espace restreint Toilettes – dégagement insuffisant au lavabo
DRUMMONDVILLE		Terminus Drummondville 330, rue Hériot	Toilettes – espace et zone de transfert insuffisants, aucun dégagement au lavabo
GASPÉ		Restaurant Motel Adams C. P. 6391	Entrée – espace restreint, porte moins de 71 cm Toilettes – porte moins de 71 cm, espace de manœuvre inexistant
GATINEAU		Dépôt Gatineau 635, boul. La Gappe	Parcours avec obstacles Entrée – seuil plus de 2,5 cm Toilettes inaccessible
GATINEAU (HULL)		Terminus Voyageur 238, boul. Saint-Joseph	Entrée – espace restreint Toilettes – inaccessible
GRANBY		Dépanneur Couche-Tard 111, Saint-Charles Sud	Toilettes inaccessible - zone de transfert inexistante et espace de manœuvre insuffisant
LACHUTE		Dépanneur Francyne Dumais Enr. 308, rue Grace	Entrée – espace restreint Toilettes – inaccessible : porte moins de 71 cm, zone de transfert inexistante et espace de manœuvre insuffisant

VILLE	NIVEAU D'ACCESSIBILITÉ	AGENT OU TERMINUS	PRINCIPALE(S) PROBLÉMATIQUE(S)
LA POCATIÈRE		Restaurant Opéra Inc 505, 4 ^e Avenue	Entrée – seuil de plus de 2,5 cm Toilettes – porte de moins de 71 cm, espace de manœuvre et zone de transfert inexistantes
LA SARRE		Terminus La Sarre 63, Route 111	Toilettes – cuvette inaccessible située sur une estrade
LA TUQUE		Taxi Dubois Inc. 530, Saint-Louis	Entrée non accessible – plus de 2 marches et sans rampe Toilettes inaccessible - porte moins de 71 cm, espace de manœuvre insuffisant et zone de transfert inexistantes
LE BIC		Dépanneur Pétro Bic Inc. 2683, route 132	Entrée – il y a une marche (trottoir) qui rend l'accès difficile Toilettes – Porte de moins de 71 cm
LÉVIS		Dépanneur R. Leclerc 5401, boul. De la Rive Sud	Parcours avec obstacles (abri temporaire) Entrée – porte entre 71 et 76 cm Toilettes – zone de transfert insuffisante, barre d'appui inadéquate
LONGUEUIL		Terminus Intermodal de Longueuil 120, place Charles-Lemoyne	Entrée – 120 pl. Charles-Lemoyne : non accessible Comptoir de billetterie à plus de 90 cm de haut Loquet à plus 90 cm
LOUISEVILLE		Dépanneur Descôteaux Enr. 192, Saint-Laurent Est	Entrée non accessible – plus de 2 marches et sans rampe Aucune salle de toilettes
MAGOG		Terminus Café 67, Sherbrooke	Entrée non accessible – plus de 2 marches et sans rampe Toilettes inaccessible
MATANE		Réseau Couche-Tard Irving 521, rue Du Phare Est	Comptoir de billetterie à plus de 90 cm Loquet à plus de 90 cm
MONTEBELLO		Quesnel & Frère Inc. 535, rue Notre-Dame	Entrée non accessible – plus de 2 marches et sans rampe, seuil très élevé de 15 cm Toilettes – porte moins de 71 cm

VILLE	NIVEAU D'ACCESSIBILITÉ	AGENT OU TERMINUS	PRINCIPALE(S) PROBLÉMATIQUE(S)
MONT-JOLI		Dépanneur Mont-Joli 1776, Jacques-Cartier	Entrée – rampe en pente raide Toilettes – porte entre 71-76 cm
MONT-LAURIER		Motel Picardie 420, boul. Paquette	Toilettes – inaccessible : espace de manœuvre insuffisant et zone de transfert trop restreinte
MONTMAGNY		Couche-Tard Irving Montmagny 20, boul. Taché	Entrée – espace restreint Toilettes – porte entre 71-76 cm, zone de transfert insuffisante, dégagement insuffisant au lavabo
MONTRÉAL		Station Centrale de Montréal 505, De Maisonneuve Est	Comptoir de billetterie à plus de 90 cm, sans dégagement Toilettes – robinet de type «poussoir» et non pas de type « levier », miroir à plus d'un mètre du sol
PERCÉ (ANSE-À-BEAUFILS)		Gaz-Bar Ultramar 896, route 132 Ouest	Entrée - seuil de plus de 2,5 cm Toilettes – inaccessible, seuil de plus de 2,5 cm, zone de transfert inexistante, espace de manœuvre insuffisant
PLESSISVILLE		Dépanneur Boni-Soir 1969, Bilodeau	Entrée – une marche, seuil de plus de 2,5 cm Toilettes – deux marches, espace de manœuvre et zone de transfert insuffisants
PRINCEVILLE		Tabagie Princeville 276, Saint-Jean-Baptiste	Entrée – non accessible, plus de 2 marches et sans rampe, seuil de plus de 2,5 cm Toilette publique inexistante
QUÉBEC		Gare d'Autobus de la Vieille Capitale 300, Abraham-Martin	Toilettes – pas de poignée « bec-de-cane », loquet à plus de 90 cm, miroir à plus d'un mètre
RIMOUSKI		Terminus Rimouski 90, Léonidas	Entrée secondaire accessible, mais non identifiée Comptoir de billetterie à plus de 90 cm Toilettes – porte entre 71-76 cm
RIVIÈRE-DU-LOUP		Terminus Rive-Loup 83, boul. Cartier	Entrée – seuil de plus de 2,5 cm Toilettes – robinetterie pas de type « levier », loquet à plus de 90 cm et dégagement insuffisant au lavabo

VILLE	NIVEAU D'ACCESSIBILITÉ	AGENT OU TERMINUS	PRINCIPALE(S) PROBLÉMATIQUE(S)
ROUYN-NORANDA		Terminus Maheux 52, rue Norne	Fauteuil roulant non disponible Signalisation déficiente
SAGUENAY (CHICOUTIMI)		Terminus d'autobus 55, Racine Est	Toilettes inaccessible - zone de transfert inexistante, espace de manœuvre insuffisant et dégagement insuffisant au lavabo
SAGUENAY (JONQUIÈRE)		Terminus St-Hubert 2249, St-Hubert	Toilettes – cabinet disponible côté hommes seulement, dégagement insuffisant sous le lavabo, robinetterie n'est pas de type «levier»
ST-HYACINTHE		Dépanneur 24 Heures 1350, Des Saules	Entrée – seuil de plus de 2,5 cm, trottoir trop étroit Toilettes – espace de manœuvre et zone de transfert insuffisants, parcours avec obstacles
STE-ANNE-DES-MONTS		Dépanneur C. Auclair (Pédro-Canada) 90, boul. Sainte-Anne	Entrée – encombrée par la neige l'hiver, trottoir trop étroit Toilettes – inaccessible : espace de manœuvre et zone de transfert insuffisants, aucune barre d'appui
SHERBROOKE		Terminus de Sherbrooke 20, King Ouest	Entrée secondaire accessible non-identifiée Toilettes - porte entre 71-76 cm, espace de manœuvre insuffisant, dégagement insuffisant au lavabo
SHAWINIGAN (GRAND-MÈRE)		Alimentation Couche-Tard 800, 6 ^e Avenue	Entrée – trottoir non abaissé, seuil de plus de 2,5 cm Aucune Toilette
SHAWINIGAN		Dépanneur de l'Énergie (Sonic) 4802, boul Royal	Entrée – seuil de plus de 2,5 cm, encombrée par la neige l'hiver, espace restreint Toilettes – inaccessible : zone de transfert inexistante et espace de manœuvre insuffisant
TROIS-RIVIÈRES		Gare d'Autobus des Trois Rivières 275, Saint-Georges	Toilettes – espace de manœuvre insuffisant et loquet à plus de 90 cm
VAL-D'OR		Terminus Maheux 1420, 4 ^e avenue	Entrée secondaire accessible non-identifiée Toilettes – barres d'appui en diagonale, loquet à plus de 90 cm
VICTORIAVILLE		Terminus d'Autobus Inc. 475, boul. Jutras Est	Salle de toilettes – barres d'appui inadéquates : fixées en diagonale et manquantes à l'arrière de la cuvette, loquet à plus de 90 cm

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

De l'analyse des résultats, nous constatons deux grandes tendances en ce qui a trait à l'accessibilité des terminus d'autobus. Premièrement, les terminus ayant pour fonction principale l'accueil des passagers répondent davantage aux critères d'accessibilité. Deuxièmement, les terminus ayant une activité commerciale plus importante que l'accueil des passagers, vont nécessairement aménager leur espace en fonction de leur activité principale. Les exigences d'aménagement ne sont évidemment pas les mêmes entre un dépanneur et un terminus d'autobus. Plusieurs de ces commerces sont affiliés à des chaînes de dépanneurs ou de stations d'essence.

À la suite de l'analyse de ce rapport, nous proposons quatre recommandations afin d'améliorer l'accessibilité des terminus :

1- Demande d'engagement des transporteurs sous forme de politique d'accessibilité

Kéroul recommande l'élaboration d'une politique d'accessibilité globale qui visera à rendre plus accessibles et accueillants les terminus d'autobus du Québec aux personnes à capacité physique restreinte. Cette politique inclura des mesures pour améliorer l'accessibilité des lieux ainsi qu'une politique d'accueil et de services pour les personnes à capacité physique restreinte. Nous recommandons également que des critères soient établis pour le choix des futures agences ou des lieux de terminus. La politique permettra la diffusion d'un portrait juste et honnête du niveau réel d'accessibilité des équipements. Les améliorations apportées aux infrastructures ainsi qu'au service à la clientèle devront être accompagnées d'une campagne de promotion soutenue afin que ces changements soient connus auprès de la clientèle à capacité physique restreinte ainsi que par le grand public.

2- Développer la compétence des transporteurs

Kéroul propose de collaborer avec les transporteurs afin qu'ils soient bien sensibilisés aux différents aspects de l'accessibilité : par exemple, de la documentation concernant l'accessibilité pourrait être distribuée auprès des intervenants, des séances de formation pourraient leur être offertes. Il est donc primordial de considérer, non seulement l'aspect physique de l'accessibilité, mais également celui de l'accueil des personnes à capacité physique restreinte.

3- Apporter un correctif au déficit constaté dans les terminus et agences actuels

Des objectifs devront être fixés afin d'apporter des correctifs au déficit constaté lors de l'évaluation des terminus. Un pourcentage des terminus qui ne sont pas adaptés (partiellement accessibles et non accessibles) devrait le devenir d'ici 2006, selon un échéancier à déterminer.

4- Prévoir des solutions alternatives

Le choix d'agences ou de lieux de terminus est parfois limité dans certaines villes ou villages puisque certains endroits ferment hors de la saison estivale. Une solution alternative pourrait être envisagée, par exemple, établir une collaboration avec un établissement accessible de la région (restaurant, hôtel et autres) où le transporteur pourrait faire un arrêt et permettre à un client à capacité physique restreinte de monter à bord de l'autocar, avant les autres passagers, ou être déposé après que ceux-ci aient quittés le véhicule. Notez que d'autres alternatives peuvent être considérées selon la situation.

En terminant, rappelons que le transport est un maillon important de la chaîne des activités de tourisme et culture. Il est primordial que les personnes à capacité physique restreinte puissent voyager comme tout autre passager au sein de tous les modes de transport incluant le transport par autocar. C'est en travaillant en collaboration que nous pourrions ensemble mieux positionner le Québec comme destination touristique accessible et incontournable.

Annexe A : ÉVALUATION DES TERMINUS : PHASE 1

VILLES/RÉGIONS TOURISTIQUES	POPULATION	AGENT OUTERMINUS	ADRESSE	TÉL./FAX	TRANSFERT OU CORRESPONDANCE	POSSIBILITÉ D'AVOIR ACCÈS A DES AUTOCARS ACCESSIBLES	VILLES TOURISTIQUES	TRANSPORT ADAPTÉ	TAXIS ACCESSIBLES
AMOS	13 475	TERMINUS AMOS INC.	JACQUES TURPIN 132, 10 ^E AVENUE OUEST, J9T 1W8	TÉL.: (819) 732-2821		OUI	NON	OUI	NON
AMOUI	6 704	DÉPANNEUR CHEZ LAURIE	GUY VILLENEUVE 219-1, ST-BENOIT ROUTE 132, G5J 2C2	TÉL.: (418) 629-6767 FAX : (418) 629-3008		OUI	NON	OUI	NON
BIC (LE) (RIMOUSKI)	2 871	DÉPANNEUR PETROBIC INC.	ANNE & MARIE-JOSEE CREVIER 2683, ROUTE 132, G0L 1B0	TÉL.: (418) 736-5684		OUI	OUI		NON
CARLETON (CTEBONAVENTURE)*	4 194	RESTAURANT LEHERON INC.	MICHEL POIRIER 561, BOUL. PERRON, G0C 1J0	TÉL.: (418) 364-3881 FAX : (418) 364-6539		OUI	OUI	OUI	NON
CHANDLER	8 667	COUCHE-TARD IRVING CHANDLER	ROBERT ROY 519, RENE-LEVESQUE OUEST G0C 1K0	TÉL.: (418) 689-6546 FAX : (418) 689-6081		OUI	OUI (REG.)	OUI	NON
DRUMMONDVILLE* (QUÉBEC/MONTREAL)	47 019	TERMINUS DRUMMONDVILLE	CHRISTIAN BOURGEOIS 330, RUE HÉRIOT, J2B 1A8	TÉL.: (819) 477-2111 FAX: (819) 472-4380	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
GASPE	15 753	RESTAURANT MOTEL ADAMS	ALLEN ADAMS C.P. 639T, G4X 2R8	TÉL.: (418) 368-1888 FAX : (418) 368-6963		OUI	OUI	OUI	NON
GATINEAU	228 052	DÉPOT GATINEAU TERMINUS VOYAGEUR (HULL)	PIERRE NORMANDEAU 635, BOUL. LA GAPPE, J8T 8H9 DANIEL LAFLEUR 238, BOUL. SAINT-JOSEPH, J8Y 3X6	TÉL.: (819) 561-6800 FAX : (819) 561-0850 TÉL.: (819) 771-2442 FAX : (819) 771-1091		OUI	OUI (REG.)	OUI	NON
GRANBY	45 556	DÉPANNEUR FRANCINE DUVAISENR.	RÉAL LEBEAU 111, SAINT-CHARLES SUD, J2G9K8	TÉL.: (450) 776-1571		OUI	OUI	OUI	OUI
LACHUTE	11 247	RESTAURANT OPERA INC.	J&M MONETTE 308, RUE GRACE, J8H 1L9	TÉL.: (450) 562-7445		OUI	NON	OUI	NON

VILLES/RÉGIONS TOURISTIQUES	POPULATION	AGENT OUTERMINUS	ADRESSE	TÉL./FAX	TRANSFERT OU CORRESPONDANCE	POSSIBILITÉ D'AVOIR ACCÈS À DES AUTOCARS ACCESSIBLES	VILLES TOURISTIQUES	TRANSPORT ADAPTÉ	TAXIS ACCESSIBLES
LA POCATIÈRE	4 992	RESTAURANT OPÉRA INC.	ALBERT GAGNON 505, 4 ^E AVENUE, G0R 1Z0	TÉL.: (418) 856-2422 FAX: (418) 856-5507		OUI	OUI (rég.)	OUI	NON
LA SARRE	8 115	TERMINUS LA SARRE	SUZANNE DUCHESNE 63, ROUTE 111, J9Z 1R9	TÉL.: (819) 333-3395 FAX: (819) 333-9052		OUI	NON	OUI	NON
LA TUQUE *	11 687	TAXI DUBOIS INC.	NICOLE LEMELUX 530, SAINT-LOUIS, G9X 2X4	TÉL.: (819) 523-2121 FAX: (819) 728-5443		OUI	OUI (rég.)	OUI	NON
LEVIS*	124 569	DÉPANNEUR R. LECLERC	RENE & RICHARD LECLERC 5401, BOUL. DE LA RIVE SUD G6V 4Z3	TÉL.: (418) 837-5805 FAX: (418) 837-5805	OUI	OUI	OUI (rég.)	OUI	NON
LONGUEUIL *	385 690	TERMINUS INTERMODAL DE LONGUEUIL	GUY GÉNÉREUX 120, PL. CHARLES-LEMOYNE J4K 2T4	TÉL.: (450) 670-3422 FAX: (450) 670-3126		OUI	NON	OUI	OUI
LOUISEVILLE	7 791	DÉPANNEUR DESCÔTEAUX ENR.	MICHELLE CHAPLEAU 192, SAINT-LAURENT EST (RTE 138) J5V 1H4	TÉL.: (819) 228-4622		OUI	NON	OUI	NON
MAGOG	14 987	TERMINUS CAFÉ	CHANTAL CARRIÈRE 67, SHERBROOKE, J1X 2R3	TÉL.: (819) 843-4617		OUI	OUI (rég.)	OUI	OUI
MATANE	15 134	RÉSEAU COUCHE-TARD IRVING	BRIGITTE CHASSÉ 521, RUE DU PHARE EST, G4W 1A5	TÉL.: (418) 562-4085 FAX: (418) 562-4448		OUI	OUI (rég.)	OUI	NON
MONTBELLO	1 091	QUESNEL & FRÈRE INC.	GEORGE QUESNEL 535, RUE NOTRE-DAME, J0X 1L0	TÉL.: (819) 423-6311		OUI	OUI	OUI	NON
MONT-JOLI	6 749	DÉPANNEUR MONT-JOLI (PETRO-CANADA)	BRIGITTE VEILLEUX 1776, JACQUES-CARTIER, G5H 2W8	TÉL.: (418) 775-5054 FAX: (418) 775-1857	OUI	OUI	NON	OUI	NON
MONT-LAURIER *	7 918	MOTEL PICARDIE	PASCAL BELANGER 420, BOUL. PRAQUETTE, J9L 1L2	TÉL.: (819) 623-3871 FAX: (819) 623-1183		OUI	OUI (rég.)	OUI	NON

VILLES/RÉGIONS TOURISTIQUES	POPULATION	AGENT OUTERMINUS	ADRESSE	TÉL./FAX	TRANSFERT OU CORRESPONDANCE	POSSIBILITÉ D'AVOIR ACCÈS À DES AUTOCARS ACCESSIBLES	VILLES TOURISTIQUES	TRANSPORT ADAPTÉ	TAXIS ACCESSIBLES
MONTMAGNY	12 029	COUCHE-TARD IRVING MONTMAGNY	ALEXANDRA CARON 20, BOUL. TACHE, G5V 1B7	TÉL. : (418) 248-7892 FAX : (418) 248-8913		OUI	OUI (rég.)	OUI	OUI
MONTREAL *	1 837 072	STATION CENTRALE DE MONTREAL	SYLVIE COUILLARD ET PIERRE MOISAN 505, DE MAISONNEUVE EST H2L 1Y4	TÉL. : (514) 842-2281 FAX : (514) 843-8612	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
PERCÉ (ANSE-A- BEAUFILS)	3 646	GAZ BAR ULTRAMAR	LINTON COUTURE 896, ROUTE 132, G0C 1G0	TÉL. : (418) 782-5417 FAX : (418) 782-5828		OUI	OUI	OUI	NON
PLESSISVILLE	6 743 2 628	DÉPANNEUR BONI-SOIR	CHRISTIAN MEREURE 1969, BILODEAU, J1N 1S3	TÉL. : (819) 362-7588 FAX : (819) 362-7827		OUI	NON	OUI	NON
PRINCEVILLE	6 261	TABAGIE PRINCEVILLE	A. LACHANCE ET P. BERGERON 276, SAINT-JEAN-BAPTISTE G0P 1E0	TÉL. : (819) 364-5066		OUI	NON	OUI	NON
QUÉBEC *	513 397	GARE D'AUTOBUS DE LA VIEILLE CAPITALE	M. ROCHEFORT 300, ABRAHAM-MARTIN, G1K 8N2	TÉL. : (418) 525-3000 FAX : (418) 525-3029	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
RIMOUSKI *	41 950	TERMINUS DE RIMOUSKI	GASTON CÔTÉ 90, RUE LÉONIDAS, G5L 2T2	TÉL. : (418) 723-4923 FAX : (418) 724-9258	OUI	OUI	OUI (rég.)	OUI	OUI
RIVIÈRE-DU-LOUP *	18 065	TERMINUS RIVE-LOUP	LAURENT DUMONT 83, BOUL. CARTIER, G5R 2N1	TÉL. (418) 862-4884 FAX : (418) 862-0874	OUI	OUI	OUI (rég.)	OUI	OUI
ROUYN/NORANDA *	41 401	TERMINUS MAHEUX	LEE GIROUX 52, RUE NORNE, J9X 4S3	TÉL. : (819) 762-2200 FAX : (819) 762-8306	OUI	OUI		OUI	NON
SAGUENAY	151 150	TERMINUS D'AUTOBUS (CHICOUTIMI) TERMINUS ST-HUBERT (JONQUIÈRE)	FÉLIX SAVARD 55, RACINE EST, G7H 1P9 2249, ST-HUBERT, G7X 5P1	TÉL. : (418) 543-1403 TÉL. : (418) 547-2167			OUI (rég.)	OUI OUI	Non NON

VILLES/RÉGIONS TOURISTIQUES	POPULATION	AGENT OUTERMINUS	ADRESSE	TÉL./FAX	TRANSFERT OU CORRESPONDANCE	POSSIBILITÉ D'AVOIR ACCÈS À DES AUTOCARS ACCESSIBLES	VILLES TOURISTIQUES	TRANSPORT ADAPTÉ	TAXIS ACCESSIBLES
ST-HYACINTHE (QUÉBEC/MONTRÉAL)	51 489	DÉPANNEUR 24 HEURES	DANIEL GAUDREAU 1350, DES SAULES, J2S 2S4	TÉL.: (450) 774-3014 FAX: (450) 774-1627		OUI	NON	OUI	OUI
STE-ANNE-DES-MONTS*	6 900	DÉPANNEUR C. AUCLAIR (PETRO-CANADA)	CLAUDEL AUCLAIR 85, BOUL. SAINTE-ANNE OUEST, G4V 1R4	TÉL.: (418) 763-9176 FAX: (418) 763-2608		OUI	NON	OUI	NON
SHERBROOKE	139 938	TERMINUS DE SHERBROOKE	GUY LARAMÉE ÉVALUÉ AU : DÉMÉNAGÉ AU (AUTOMNE) : 101, RUE DU DÉPÔT	TÉL.: (819) 569-3656 FAX: (819) 566-8040	OUI	OUI	OUI (RÉG.)	OUI	NON
SHAWINIGAN	53 042	ALIMENTATION COUCHE-TARD (GRAND-MÈRE)	SOPHIE TOUSIGNANT 800, 6 ^E AVENUE, G9T 3B1	TÉL.: (819) 533-5565			OUI (RÉG.)	OUI	NON
TROIS-RIVIÈRES *	126 438	DÉPANNEUR DE L'ÉNERGIE (SONIC) (SHAWINIGAN)	DOMINIQUE ROUSSEAU 4802, BOUL. ROYAL, G9N 4R6	TÉL.: (819) 539-8388 FAX: (819) 539-8389					
VAL-D'OR *	32 376	GARE D'AUTOBUS DES TROIS RIVIÈRES	RICHARD DELAMARRE 275, SAINT-GEORGES, G9A 2K1	TÉL.: (819) 374-2944 FAX: (819) 374-2151	OUI	OUI	OUI (RÉG.)	OUI	NON
VICTORIAVILLE *	39 828	TERMINUS MAHEUX	MARIE-ANNE LEFEBVRE 1420, 4 ^E AVENUE, J9P 5N3	TÉL.: (819) 874-2200 FAX: (819) 874-3868	OUI	OUI	NON	OUI	OUI
WINDSOR	5 465	DÉPANNEUR SAINT-GABRIEL	MELVIN REYNOLDS 475, BOUL. JUTRAS EST, G6P 7H4	TÉL.: (819) 752-5400 FAX: (819) 752-5400		OUI	NON	OUI	OUI
			SERGE ET NICOLE ROY 28, RUE PRINCIPALE SUD, J1S 2C5	TÉL.: (819) 845-2313		OUI	NON	OUI	NON
			** N'A PAS ÉTÉ ÉVALUÉ : A FERMÉ SES PORTES						

* : ONT ÉTÉ ÉVALUÉES À LA PREMIÈRE ÉTUDE DE 1996

ANNEXE B : GRILLE D'ÉVALUATION DES TERMINUS

Stationnement

- 1- Y a-t-il des espaces de stationnement réservés? Oui Non
f Combien ? _____
- 2- Type de stationnement : Intérieur Extérieur Sur la rue
- 3- Type de surface : Plat Pente douce Pente raide Gravier Asphalte
- 4- Y a-t-il des marches entre le stationnement et l'entrée accessible? Oui Non
f Combien ? _____

Accessibilité de l'entrée

- 5- Entrée accessible : Entrée principale Entrée secondaire
f Est-elle identifiée ? Oui Non
- 6- Entrée de niveau : Oui Non
f Combien de marches ? _____
- 7- Rampe d'accès : Oui Non
f Fixe Amovible Pente douce Pente raide
- 8- Seuil de porte : Oui Non
f Hauteur ? _____
- 9- Largeur libre de la porte : _____
- 10- Y a-t-il un vestibule? Oui Non
f Dimension : _____ X _____
f 1^{re} porte ouvrant vers : Intérieur Extérieur
f 2^e porte ouvrant vers : Intérieur Extérieur
- 11- Ouvre-porte automatique : Oui Non

Accessibilité à l'intérieur de l'établissement

- 12- Comptoir de billetterie à hauteur maximale de 90cm : Oui Non
- 13- Fauteuils roulants disponibles à l'entrée : Oui Non
- 14- Établissement sur plus d'un étage : Oui Non
- 15- Y a-t-il un ascenseur? Oui Non
f Base du panneau de commande à 105cm : Oui Non
f Boutons de commande : Braille Relief
f Boutons de commande lumineux : Oui Non
f Signaux de l'ascenseur : Sonores Verbaux Visuels
- 16- Y a-t-il un téléphone public ? Oui Non
f Fente à monnaie à hauteur maximale de 120cm : Oui Non
f Muni d'une commande de réglage de volume : Oui Non
- 17- ATS disponible (appareil télescripteur pour sourd) : Oui Non
- 18- Personnel connaissant le langage de signes (LSQ) : Oui Non
- 19- Signalisation adéquate (commentez dans la section « Commentaires ») : Oui Non

Accessibilité de la salle de toilettes publique

- 20- Type de cabinet : Multiple Privé (passez à question 19)
f Largeur libre de la porte (1^{re} porte) : _____
f Espace de manœuvre : _____ X _____
- 21- Largeur libre de la porte : _____
- 22- Poignée de type « bec-de-cane » : Oui Non
- 23- Porte ouvrant vers : Intérieur Extérieur
- 24- Loquet à hauteur maximale de 90cm : Oui Non
- 25- Espace de manœuvre : _____ X _____

- 26- Largeur libre de la zone de transfert (à côté de la toilette): _____
- 27- Toilette avec réservoir : Oui Non
- 28- Barre d'appui pour la toilette : Oui Non
f Située : Gauche Droite Arrière
- 29- Toilette surélevée : Oui Non
- 30- Hauteur du dégagement sous le lavabo : _____
- 31- Robinet de type «levier» : Oui Non
- 32- Miroir : Base à hauteur max. d'un mètre Ajustable Incliné
- 33- Séchoir à main (ou serviettes) à hauteur maximale de 120cm : Oui Non

Aire d'embarquement

- 34- Portes automatiques : Oui Non
- 35- Largeur libre de la porte : _____
- 36- Seuil de porte : Oui Non
f Hauteur? _____
- 37- Aire d'embarquement de niveau : Oui Non
f Combien de marches? _____
- 38- Rampe d'accès : Oui Non
f Fixe Amovible Pente douce Pente raide

Accessibilité des services de la salle d'attente

- 39- Est-ce que ces services sont offerts et accessibles pour une personne à capacité physique restreinte?
- | | Oui | Non | Raison |
|--------------|-----------------------|-----------------------|--------|
| Télévision : | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | _____ |
| Panneaux : | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | _____ |
| | | | _____ |
| | | | _____ |

Accessibilité des services attenants

- 40- Une personne en fauteuil roulant a-t-elle accès aux services suivants (si existants)?
- | | Oui | Non | Raison |
|------------------|-----------------------|-----------------------|--------|
| Restauration : | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | _____ |
| Boutique : | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | _____ |
| Fontaines : | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | _____ |
| Location auto : | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | _____ |
| Messagerie : | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | _____ |
| Tabagie : | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | _____ |
| Serv. bancaire : | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | _____ |
| Autres : | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | _____ |

Autres renseignements

- 41- Prévoyez-vous faire des rénovations prochainement? Oui Non
f Quand? _____
- 42- Êtes-vous intéressés à rendre vos lieux accessibles? Oui Non
- 43- Est-ce que votre personnel a été formé pour l'accueil et le service des personnes à capacité physique restreinte? Oui Non
- 44- Intéressez par la formation de Kéroul? Oui Non

N.b. Les grilles d'évaluation originales ont, en plus, une section coordonnées au début et une section commentaires à la fin

ANNEXE C : NORMES D'ACCESSIBILITÉ DES TERMINUS

DÉFICIENCE MOTRICE



La cote **adapté** signifie que les équipements rencontrent les critères d'accessibilité aux personnes à capacité physique restreinte. Pour qu'un établissement puisse obtenir cette cote, tous les critères suivants doivent être respectés :

- Un parcours sans obstacles doit être prévu de l'aire de stationnement à l'entrée principale de l'établissement ainsi qu'à l'intérieur de l'établissement.
- Au moins l'entrée principale doit être accessible.
- La largeur libre de la porte doit être entre 760 mm (30 po) et 810 mm (32 po). Ceci inclut la largeur libre des portes devant être utilisées par le public.
- Les poignées de porte doivent être de type « bec-de-cane », car elles sont plus faciles à manipuler.
- Aucun seuil de porte ne doit excéder 13 mm (1/2 po) et doit être biseauté pour faciliter le passage d'un fauteuil roulant.
- Une partie du comptoir de billetterie (ou un guichet) doit être abaissée à une hauteur maximale de 855 mm (34 po) afin qu'une personne en fauteuil roulant puisse voir son interlocuteur et vice versa. Cette partie doit avoir un dégagement minimal de 685 mm (27 po), une largeur de 760 mm (30 po) et une profondeur de 485 mm (19 po).
- Aucune marche ne doit entraver la circulation de la personne. Si marche il y a, une rampe d'accès fixe doit être prévue à cet effet. Toutes les rampes ne doivent pas excéder le ratio de 1 :12 (pour chaque 10mm de hauteur, il y a 120 mm de longueur) et elles doivent avoir une largeur libre minimale de 870 mm (34 po).
- Une personne doit pouvoir accéder à tous les niveaux de l'établissement qui sont ouverts au public.
- Il doit y avoir un espace de manœuvre de 1500 mm par 1500 mm (5 pi par 5 pi) dans la salle de toilettes pour permettre à la personne en fauteuil roulant de circuler librement.
- Les interrupteurs et boutons de commande d'un ascenseur (s'il y a lieu) doivent être accessibles à une personne en fauteuil roulant. C'est-à-dire, à une hauteur maximale de 1400 mm (55 po).
- Le loquet doit être placé à une hauteur maximale de 900 mm (36 po).
- La présence de barre d'appui pour la toilette fixée horizontalement, situé à côté de la toilette. Si la toilette ne possède aucun réservoir, une deuxième barre d'appui devra être fixée à l'arrière de façon à couvrir toute la largeur de la cuvette.
- Une zone de transfert doit être prévue à côté de la toilette (du côté opposé à la barre d'appui) et doit être d'une largeur libre minimale de 760 mm (30 po) mais préférablement de 875 mm (34,5 po).
- Un dégagement minimal sous le lavabo de 685 mm (27 po).
- Les robinets devraient être de type « levier ».
- Le miroir doit être incliné, à défaut d'être plus bas (si plus bas : la base doit être à une hauteur maximale d'un mètre (39,5 po))
- Si des fontaines sont prévues, il doit y en avoir au moins une accessible avec une gicleur situé près de l'avant, à une hauteur maximale de 91,5 cm (36 po) et une commande automatique (ou qui permet à une personne en fauteuil roulant de la manipuler).

DÉFICIENCES SENSORIELLES



La cote adaptée pour les personnes ayant une déficience auditive est décernée lorsqu'un établissement offre un ou plusieurs services adaptés. Il doit offrir à ces personnes l'un des services suivants :

- Un ATS (appareil télescripteur pour personnes sourdes) disponible au guichet de réservations.
- Du personnel connaissant le langage des signes (LSQ).
- Un système d'incendie clignotant.

Note – En plus des critères nommés ci-haut, le point suivant peut être apporté pour compléter l'offre, mais si seul ce point est présent la cote ne peut être attribuée à l'établissement :

- Téléphone public muni d'un dispositif de réglage de volume.
- Boutons de commande d'ascenseur lumineux.
- Signaux de commande d'ascenseur visuels.



La cote adaptée pour les personnes avec une déficience visuelle est décernée lorsqu'un établissement offre un ou plusieurs services adaptés. Il doit offrir à ces personnes le service suivant :

- Les panneaux descriptifs sont en Braille et/ou en caractères de 20 mm (72 points).

Note – En plus des critères nommés ci-haut, le point suivant peut être apporté pour compléter l'offre, mais si seul ce point est présent la cote ne peut être attribuée à l'établissement :

- Panneaux d'ascenseur en Braille et/ou en relief.
- Signaux de commande d'ascenseur sonores et/ou verbaux.
- Éclairage direct.

BIBLIOGRAPHIE

Kéroul. Offrir un meilleur service, une question d'aménagement et d'accueil, Québec, 1986, 82p.

Kéroul. L'accessibilité des terminus d'autocars au Québec pour les personnes à capacité physique réduite, Québec, 1996, 120 p.